
DECRET N° 2026 / 00599

 /PM DU

13 MARS 2026

portant création de deux Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2023/223 du 27 avril 2023 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux régions en matière d'enseignement secondaire,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}. - Sont créés, à compter de la date de signature du présent décret, les Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel ci-après désignés :

I- REGION DE L'OUEST
Département des BAMBOUTOS

01	LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AGRICOLE DE BAGAM	ARRONDISSEMENT DE GALIM
----	--	-------------------------

II- REGION DU SUD-OUEST
Département du FAKO

01	LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL D'ELECTROMECHANIQUE D'OMBE	ARRONDISSEMENT DE TIKO
----	--	------------------------

ARTICLE 2.- L'ouverture effective des établissements ainsi créés se fera par décision du Ministre des Enseignements Secondaires.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 13 MARS 2026

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Joseph DION NGUTE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES
 COPIE CERTIFIÉE CONFORME